

## MILITAIRES RETRAITÉS

**Question n° 327—M. Matheson:**

1. Quel est l'âge moyen auquel le personnel des forces régulières de l'Armée est mis à la retraite, et quelle est la moyenne de la durée du service?

2. Le personnel retraité de l'Armée est-il susceptible d'être rappelé?

3. Quel est le nombre des militaires en activité de service dans l'Armée, la Marine et l'Aviation, qui ont été mis à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> avril 1961?

4. Le gouvernement a-t-il consulté le commandement de l'OTAN avant le 24 août 1962, date où le ministre de la Défense nationale a annoncé la réduction des effectifs des forces armées du Canada?

\*SOMME VERSÉE PAR RADIO-CANADA À

MME JEANNE SAUVÉ

**Question n° 334—M. Beaulé:**

1. Quelle somme la Société Radio-Canada a-t-elle versée à M<sup>me</sup> Jeanne Sauvé depuis qu'elle participe à des émissions à Radio-Canada?

2. M<sup>me</sup> Sauvé est-elle l'épouse de l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine?

**L'hon. M. Halpenny:** Le rapport est déposé.

CERTIFICATS DE CITOYENNETÉ AUX PERSONNES  
D'ORIGINE CHINOISE

**Question n° 352—M. Howard:**

Relativement à la réponse à la question n° 31 du 17 octobre, dans laquelle il est fait mention de 573 personnes d'origine chinoise à qui on a délivré des certificats de citoyenneté entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 1962, ainsi que de la période de temps qui s'écoule entre l'audition d'une demande de citoyenneté devant un juge et l'octroi dudit certificat, quelle a été, par catégorie, ainsi que par semaine et (ou) par année, selon le cas, cette période de temps pour chacune des dites personnes d'origine chinoise?

## ACHATS DE NICKEL

**Question n° 360—M. Godin:**

Le gouvernement, directement ou indirectement, ou quelque organisme de l'État ou société de la Couronne, ont-ils fait des achats de nickel canadien, durant les années 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962? Dans le cas de l'affirmative, en quelle quantité et pour quel montant, durant chacune de ces années, pour les fins suivantes: a) la production de défense, b) la recherche, c) l'aide internationale (telle que le Plan de Colombo, etc), d) pour toutes autres fins?

SERVICE DE LIVRAISON PAR FACTEURS À  
SAINT-GEORGES-EST

**Question n° 375—M. Perron:**

1. Les autorités municipales de Saint-Georges-Est, comté de Beauce, ont-elles demandé au ministre des Postes qu'on y établisse le service de livraison par facteurs et quelles sont les intentions du ministre à ce sujet?

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MARCHE À SUIVRE EN VUE D'UN DÉBAT SUR LES  
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais de nouveau poser ma question au leader de la Chambre. J'aimerais lui demander si lui-même et son gouvernement ont étudié la proposition qui a été formulée de ce côté-ci de la Chambre vendredi soir dernier, à savoir qu'on invoque l'article 58 du Règlement afin que le ministre des Finances puisse faire son exposé alors que l'Orateur occupe le fauteuil?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants):** La partie de l'article 58 du Règlement à laquelle se réfère l'honorable député intéresse l'annonce, par le ministre des Finances, qu'il va présenter un budget. Nous nous proposons d'invoquer l'article 58 du Règlement pour nous constituer en comité des voies et moyens, et la proposition que j'ai faite vendredi matin tient toujours.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je poser une question complémentaire? Étant donné cette décision, comment le gouvernement peut-il justifier ce mépris flagrant des droits du Parlement, en refusant à l'opposition l'occasion de mettre à l'épreuve le programme financier du gouvernement actuel pour l'année financière en cours?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, c'est amorcer ici un argument à un mauvais moment de nos délibérations. Il n'est pas du tout question de mépris flagrant des droits du Parlement. Les membres du parti libéral devraient être les derniers à soulever pareille question.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je demander...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'ose croire que l'honorable député va poser une question complémentaire et non continuer ce qui semble l'amorce d'un débat. Nous en sommes à l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. M. Chevrier:** Il s'agit en effet d'une question complémentaire, qui n'a rien de l'argumentation. D'autre part, je tiens à vous dire, en toute déférence, que dans les circonstances particulières où nous sommes présentement, il y aurait peut-être lieu de permettre une certaine latitude. De toute